

**SAINT BAUDILLE DE LA TOUR**  
38118 St Baudille de la Tour

**Conseil Municipal du 26 septembre 2017**

Ouverture de la séance à 20 h 37

**Appel nominatif des conseillers**

**Etaient présents :**

Denis THOLLON - Christophe BEAUD – Lydie BERGER-BY - Martial BONNAVENT – Yvette DEPIERRE – Madeleine GENOT – Bernard LIONNET - Valérie MAYET – Laurent MURILLON - Jennifer MOLY – Laurent RHONE – Frédéric ROSTAING

Absent excusé Julien MALLAND

**Secrétaire de séance : Madeleine GENOT**

**1 – APROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 août 2017**

**Approuvé à l'unanimité**

**2 – SUBVENTION VTT NORD ISERE**

M. le maire propose un montant de 300€ de subvention pour le VTT Nord Isère en expliquant que la manifestation du 22 octobre offre une portée qui va bien au-delà de notre village.

**Voté à l'unanimité**

**3 – INDEMNITES DES ELUS**

M. Le Maire expose qu'à compter du 1er janvier 2017, le nouvel indice brut terminal de la fonction publique 1022 est applicable aux indemnités de fonction des élus locaux en lieu et place de l'indice 1015.

Considérant que la délibération de 2014 fait référence à l'indice brut 1015, une nouvelle délibération doit être prise. Le percepteur recommande de ne pas faire référence à l'indice 1022, mais d'exprimer simplement un pourcentage de « l'indice brut terminal de la fonction publique » sans autre précision afin de ne pas être dans l'obligation de prendre une nouvelle délibération en janvier 2018 (date programmée de la prochaine modification d'indice). Bien entendu, ce changement d'indice n'aura pas d'incidence sur le montant des indemnités perçues par les élus.

Maire 22 % de l'Indice terminal de l'échelle indiciaire de la FPT en vigueur.  
Adjoints 8 % de l'Indice terminal de l'échelle indiciaire de la FPT en vigueur.

**Voté à l'unanimité**

**4 – DEMANDE DE PRETS**

Un prêt global de 350 000€ a été envisagé pour l'ensemble des 2 projets :

- Le premier, de 210 000€ pour couvrir l'avance de subvention et de TVA. Prêt sur 21 mois avec échéances trimestrielles des intérêts et remboursement in-fine du capital.
- Le second, sur 20 ans, de 140 000€ avec une négociation portant sur un remboursement total ou partiel sans pénalités.

Le choix du remboursement serait par échéances annuelles constantes réduites (montant de 8043.94€/an avec un premier paiement le 6 décembre 2017).

M. le maire demande au conseil l'autorisation de signer tous documents afférents à cette demande de prêt.

**Voté à l'unanimité**

#### **5 - DEMANDE DE SUBVENTION ABRIBUS SURBAIX :**

Dans le cadre des travaux d'aménagement de l'arrêt de car de Surbaix, la commission travaux propose de changer l'abribus. Le Département de l'Isère subventionne ces acquisitions à hauteur de 50% avec un plafond à 6000€. Le coût estimatif est de 6302 € HT pour l'abribus, pose comprise. Le choix de l'abribus, de l'entreprise et des matériaux utilisés s'effectuera lors d'un prochain conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le maire à signer tous les documents nécessaires pour constituer le dossier de demande d'une subvention.

**Voté à l'unanimité**

#### **6 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU SMND :**

Dans le cadre des travaux de l'arrêt de car de Surbaix, la commission travaux propose de déplacer le point d'apport volontaire vers cet aménagement. Actuellement, il se situe dans le hameau et pose des problèmes au camion de ramassage. Le SMND subventionne ces travaux à hauteur de 3000€HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le maire à signer la convention avec le SMND pour l'indemnisation des communes suite à l'aménagement de points d'apport volontaire.

**Voté à l'unanimité**

#### **7 - AMENAGEMENT DE L'ARRÊT DE CAR DE TORJONAS :**

Dans le cadre de l'aménagement du demi-tour du car de Torjonas, Le dossier de subvention de la commune déposé auprès des amendes de police a été retenu. Il convient donc de choisir l'entreprise pour réaliser les travaux.

FAF TP 6884 €HT  
Garçon TP 7175 €HT

La commission travaux propose de retenir l'entreprise FAF TP

**Voté à l'unanimité**

## **8 - QUESTIONS DIVERSES :**

### CONVENTION FTS TOWERS (antenne Bouygues)

Afin de compléter du dernier conseil municipal concernant une convention liant la société Bouygues Telecom et la commune, il est nécessaire de préciser que le montant de la redevance était de 3294€.

Depuis deux ans, la société FTS Towers a repris la gestion de l'antenne émettrice située au lieu-dit La Croix.

Durant ces deux années une négociation s'est déroulée et a abouti à une revalorisation de cette redevance :

- 5500€ de part fixe
- 1200 € pour tout nouvel opérateur
- 800€ en cas de partage
- 2 % d'augmentation annuelle

Un administré nous demande si, pour l'appel d'offre de la Ferme des Dames, d'autres entreprises que celles retenues (CR du 17/08) avaient soumissionné. M. le maire répond que 42 entreprises avaient soumissionné.

Pour l'abribus de Surbaix, un habitant nous demande si la pose d'un miroir ne faciliterait pas la visibilité. M. le maire répond que compte tenu du fait qu'à cet endroit la vitesse est limitée à 90km/h, un miroir ne suffira pas.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à.22h30**